



C'est le moment d'agir!

1. SI VOUS ÊTES UN MEMBRE D'UN SYNDICAT ET VOUS AVEZ UN RÉGIME DE RETRAITE, vérifiez si votre régime a de l'argent investi dans des compagnies minières canadiennes, lesquelles, et quelles sont les activités de ces compagnies. Partagez cette information avec le comité de solidarité internationale du SFCP Ontario.

2. ENCOURAGEZ VOTRE SYNDICAT À S'ENGAGER DANS L'ÉDUCATION DU GRAND PUBLIC sur l'impact mondial des compagnies minières canadiennes.

3. PROPOSEZ UNE RÉOLUTION qui sanctionne les compagnies minières canadiennes engagées dans des abus.

4. METTEZ DE LA PRESSION POUR APPUYER LES PROJETS DE LOI D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE comme le projet de loi Bill C-354 qui verrait l'ouverture des tribunaux civils au Canada aux victimes internationales des sociétés canadiennes d'exploitation minière.

5. APPUYEZ LES DÉMONSTRATIONS ET LES ACTIONS CONTRE LES ACTIONNAIRES pendant les assemblées générales annuelles de grandes sociétés minières canadiennes comme celles de Barrick Gold ou de Gold Corp, qui sont impliquées dans des abus au niveau international.

6. PARTICIPEZ DANS LA LUTTE contre l'injustice dans l'industrie minière.

Lectures et actions supplémentaires:

-  <http://www.solidarityresponse.net>
-  <http://protestbarrick.net/index.php>
-  <http://www.minesandcommunities.org>
-  <http://www.miningwatch.ca>
-  <http://www.rightsaction.org>

Comité de solidarité internationale du SFCP Ontario

<http://www.cupe.on.ca/internationalsolidarity>
Courriel: campaign@cupe.on.ca

Sociétés minières canadiennes:

Les abus chez nous et à l'étranger

En début des années 1990, et à un rythme encore plus accéléré au cours de la dernière décennie, les sociétés canadiennes ont connu une forte dominance des opérations minières et des investissements dans le sud global. Le Canada a promu cette expansion en introduisant des incitatifs fiscaux encourageant les activités minières corporatives en donnant des crédits avec la Société pour l'expansion des exportations (SEE) possédée par l'état et avec le soutien politique de mesures néolibérales comme les accords de libre échange (ALÉ) bilatéraux ratifiés avec des pays comme le Chili, le Pérou et la Colombie. Ces accords de libre échange sont conçus pour protéger et promouvoir les investissements et les profits des sociétés d'extraction de ressources et des mines canadiennes actives au niveau international.

Présentement, l'Amérique latine est la destination régionale la plus importante pour les activités minières canadiennes. En 2008, plus de la moitié des actifs internationaux des sociétés minières canadiennes (c'est-à-dire, 57 milliards de dollars) se trouvait en Amérique latine,

notamment au Brésil, au Chili, au Mexique, au Pérou et en Argentine.

L'Afrique est la deuxième destination la plus populaire pour les investissements miniers canadiens et le niveau d'investissement en Afrique grandit à toute allure. Ces investissements, qui excédaient 23,6 milliards de dollars en 2010, se concentrent en Afrique du Sud, République démocratique du Congo (RDC), Madagascar, Zambie, Tanzanie, Ghana, Burkina Faso et Mauritanie.

Dans la région d'Asie Pacifique, y compris aux Philippines et à Papouasie-Nouvelle-Guinée, il y a aussi des sites importants d'activité minière canadienne et de profits corporatifs.

Historiquement, l'extraction minière et de ressources a été une composante majeure de l'économie canadienne. Selon MiningWatch Canada, l'extraction minière prend place dans plusieurs parties du Canada, surtout sur des terres autochtones, et cause des dommages environnementaux, économiques, sociaux et de santé dans un grand nombre de communautés. L'Ontario a le secteur d'extraction de métaux le plus grand parmi toutes les provinces du Canada et représente un tiers de la production de minerais au Canada,

générant 5,7 milliards de dollars par an, surtout en exportation de nickel, or et cuivre.

Pourquoi les militants de l'environnement et de la justice sociale devraient être alarmés

L'impact négatif répandu des activités des sociétés minières canadiennes a été bien documenté par les communautés affectées, ainsi que les organismes non gouvernementaux canadiens comme MiningWatch Canada, Rights Action et KAIROS et des groupes de la base populaire comme Mining Injustice Solidarity Network. Les organismes comme ceux-ci font de la recherche académique, du journalisme, des projets sur le terrain, de la défense des droits, de la mise de pression sur le gouvernement et des campagnes d'éducation publique pour exposer l'effet dévastateur des opérations minières canadiennes.

Toutes les photos créditées: Allan Lissner



L’impact négatif des sociétés minières multinationales et canadiennes

- La population environnementale et l’épuisement des ressources naturelles** comme l’eau et le sol avec l’utilisation de processus chimiques et de lessivage du sol nécessaires pour les opérations minières exigeant le cyanure, l’arsenic, le mercure et d’autres métaux / résidus / émissions toxiques qui pénètrent le sol et l’air ou sont jetés dans les lacs et les rivières.

- Des terrains agricoles détruits et des communautés déracinées** à cause des opérations minières de grande échelle, surtout l’uranium et l’extraction de métaux précieux, ce qui met en péril la survie économique et sociale des communautés.

- Les conflits sociaux créés dans les communautés** lorsque les opérations minières de grande échelle graissent la patte des membres de la communauté locale ou des fonctionnaires du gouvernement.

- Les emplois disponibles ont une tendance à être** dangereux, mal rémunérés, à court terme et précaires.

- Les violations aux droits de la personne**, y compris les menaces, les attaques, les meurtres et la criminalisation ou l’arrestation de militants de l’environnement et de la communauté qui s’opposent aux abus corporatifs se déroulent sur leurs terrains.

- L’empiètement agressif des terrains et territoires des communautés agricoles et autochtones** mènent souvent au déplacement des collectivités et aux violations des droits indigènes aux niveaux national et international.

- La persécution et l’assassinat de militants de justice de l’industrie minière**, avec la négligence ou complicité délibérée des sociétés minières canadiennes, souvent en embauchant des groupes paramilitaires ou des assassins.

Sociétés canadiennes impliquées dans les abus

 **GOLDCORP** *Siège social à Vancouver:*
Géant de la production d’or, actif aux États-Unis, Mexique, Guatemala et Honduras. Responsable pour polluer la vallée Siria (Honduras) avec des métaux lourds toxiques provenant de la mine San Martin, ce qui a causé des problèmes de santé au bétail et à la population locale.

 **BARRICK GOLD** *Siège social à Toronto:*
Le plus grand producteur d’or au monde qui explore, construit et opère d’énormes mines d’or à ciel ouvert en Colombie-Britannique, en Ontario, en Argentine, au Chili, aux Philippines et à Papouasie-Nouvelle-Guinée et sur presque tous les continents à travers le monde entier. Cette compagnie est impliquée dans d’innombrables abus.

 **PACIFIC RIM COMPANY** *Siège social à Vancouver:*
La société minière canadienne qui utilise les dispositions de l’accord de libre-échange entre les États-Unis et l’Amérique centrale pour poursuivre El Salvador pour 77 millions de dollars américains pour avoir refuser le droit à la compagnie de commencer les opérations à la mine d’or El Dorado. En 2009, trois militants de la communauté (Marcelo Rivera, Ramiro Rivera et Dora Sorto) se sont fortement opposés à l’impact environnemental de la mine proposée et ont disparu, ont été torturés et ont été assassinés. Les auteurs intellectuels de ces crimes n’ont pas encore été identifiés ou poursuivis; cependant, il est évident qu’ils ont été tués à cause de leur opposition à la mine.

 **BLACK FIRE EXPLORATION LIMITED**
Siège social à Calgary:
Le 27 novembre, 2009, Mariano Abarca Roblero, un militant mexicain important contre les mines et une des figures les plus éminentes ayant publiquement dénoncé les impacts sociaux et environnementaux négatifs de la mine de baryte à ciel ouvert Blackfire à Chiapas, Mexique, a été tué d’un coup de fusil. Trois employés de Blackfire ont été arrêtés pour ce meurtre.

 **ANVIL MINING LIMITED**
Siège social aux Territoires du Nord-Ouest:
La compagnie d’exploitation de cuivre canadienne a fait face à de sérieuses allégations sur le fait qu’elle a été impliquée dans le massacre de plus de 70 civils non armés dans la République démocratique du Congo en octobre, 2004. La tragédie a pris place pendant une opération par l’armée congolaise en réaction à un essai par un petit groupe de rebelles de prendre possession de l’opération d’exploitation minière. Les dirigeants de la compagnie ont fournit des camions, des chauffeurs et le soutien logistique à l’armée pendant les événements, mais ont nié toute responsabilité des massacres. Une Association représentant les civils congolais ont classé un recours collectif contre Anvil Mining Ltd. dans un tribunal à Montréal en 2010 en prétendant que la compagnie avait été impliquée dans des abus des droits de la personne.

L’impact sur la santé, la sécurité et les droits des travailleurs

En plus de l’impact négatif environnemental et social ayant un effet sur les communautés indigènes et rurales, les opérations d’exploitation minières multinationales et canadiennes de grande échelle ont des antécédents de manque de respect aux droits des travailleurs, y compris des conditions de travail dangereuses et l’exploitation.

Selon les scientifiques Carolyn Stephens et M. Ahern:
« L’industrie minière est encore un des métiers les plus dangereux au monde, à la fois pour les blessures à court terme et les décès, mais aussi à cause des impacts à long terme comme les cancers et les troubles respiratoires comme la silicose, l’amiantose et la pneumoconiose »

(Impacts sur la santé des travailleurs et de la communauté à cause de l’exploitation minière au niveau international. Une mise en revue rapide de la littérature. Mines, minerais et développement durable, 2001:25).

Pourquoi la lutte contre l’injustice minière est aussi une lutte du mouvement syndical

Les militants syndicaux, enracinés par des principes de solidarité et de justice sociale, doivent s’inquiéter et s’impliquer dans la lutte contre l’injustice minière.

Au niveau international, les industries d’extraction minière canadiennes jouent un rôle important dans la mise en œuvre du programme néolibéral du gouvernement canadien qui accorde la priorité aux profits au lieu des droits de la personne, droits des travailleurs, communautés saines et viables et l’environnement.

Ces sociétés multinationales, actives ici et au niveau international, perçoivent les droits et avantages durement gagnés par les travailleurs syndiqués comme un obstacle à l’obtention du maximum de profits. Elles sont déterminées à éroder ou à éliminer ces « obstacles » avec des concessions, des lois anti-syndicalistes et – dans le pire des cas – la violence.

Les attaques anti-syndicalistes néolibérales au Canada

Récemment, les travailleurs syndiqués ici au Canada ont fait face à des attaques anti-syndicalistes de la part du géant d’exploitation minière administré et possédé par le Brésil, Vale-Inco. À Sudbury, Port Colborne et Voisey Bay, Labrador, plus de 3 500 membres du Syndicat des Métallos ont été forcés à aller en grève prolongée en 2009/2010 pour défendre les régimes de retraite durement gagnés et les rémunérations du « boni du nickel » offerts par les multinationales (un partage des bénéfices payé aux travailleurs de Vale-Inco quand le prix mondial du nickel est élevé).

La grève de 11 mois à Sudbury des travailleurs de Vale-Inco était la plus longue dispute industrielle dans plus de 100 ans d’exploitation minière dans le bassin de Sudbury. Même si Vale a extrait deux fois plus de profits de l’Ontario en 2 ans que l’ancien Inco avait réussi à obtenir dans les derniers 10 (données de 2009), leurs attaques sur les travailleurs furent impitoyables.



Les régimes de retraite des travailleurs syndiqués ont des investissements importants dans des compagnies minières multinationales et canadiennes. Le Régime des pensions du Canada, un fonds administré publiquement, dont la plupart de la population ouvrière du Canada doit y contribuer légalement, a de l’équité qui vaut environ 2,5 milliards de dollars en compagnies minières canadiennes négociées sur le marché dans le sud mondial. Les investissements du RPC, ainsi que les investissements miniers dans toute une série de régimes de pension, veulent dire que les travailleurs au Canada et leurs syndicats financent les activités et les abus des compagnies minières sans le savoir.

L’impunité pour les abus corporatifs est endémique : présentement, il n’y a pas de lois au Canada pour rendre les sociétés imputables pour les opérations ou les abus à l’étranger. Le projet de loi C-300, qui aurait signifié que les compagnies canadiennes engagées dans des abus seraient niées le financement du grand public, était à peine rejeté en 2011. Présentement, les politiques de « responsabilité sociale d’entreprise (RSE) » volontaires promues par le gouvernement de Stephen Harper et les défenseurs de l’exploitation minière favorables à l’entreprise ont prouvé d’être complètement inefficaces. Avec l’élection d’un gouvernement majoritaire Harper, on peut s’attendre à la même chose.